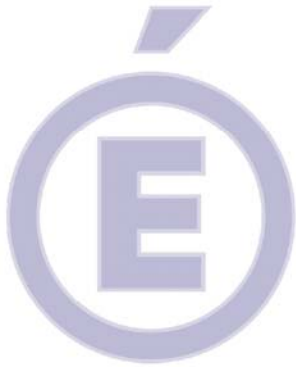


académie  
Dijon  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



# LIVRET d'Accueil des AED Maîtres d'Internat

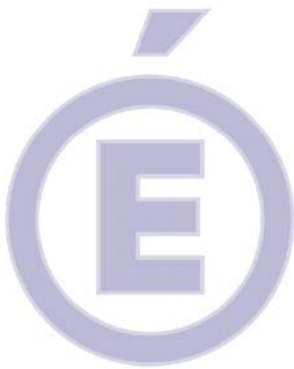




## Sommaire

Préambule de Monsieur l'Inspecteur d'Académie .....	page 1
Missions et Valeurs de l'AED au sein de l'EPLE .....	page 2
Les Attentes du CPE .....	page 4
L'Adolescence .....	page 6
Quelques règles de droit .....	page 15
Protocole d'urgence .....	page 17
La Mission d'Animation .....	page 18
Les instances et partenaires de l'EPLE .....	page 22
Questions .....	page 24





## Préambule de monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Nièvre

Sous l'autorité du chef d'établissement, vous vous inscrivez dans la mission éducative de l'établissement et dans le cadre général de la vie scolaire.

La vie scolaire contribue à mettre les élèves dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'épanouissement personnel.

Chaque établissement a élaboré un projet de la vie de l'élève interne, intégré au projet d'établissement. L'accueil en internat participe à la réussite scolaire, à l'éducation et l'apprentissage du vivre ensemble, base de toute vie en société. Elle favorise l'ouverture d'esprit par l'action culturelle et sportive développée dans les établissements envers les internes.

Dans cet esprit, ce livret d'accueil est conçu pour que vous retrouviez l'ensemble des informations, des indications, des pratiques relatives à vos missions et aux actes que vous êtes amenés à accomplir quotidiennement.

Votre rôle est essentiel. Vous êtes au cœur de l'action éducative qui se construit dans une relation duelle avec l'élève et avec le groupe classe.

A ce titre, vous avez un rôle d'éducateur ainsi que tous les membres adultes de la communauté scolaire.

Vous participez à l'éducation des élèves en les accompagnant dans leur scolarité et en surveillant leur comportement individuel et collectif.

Votre activité se manifeste aussi par l'intérêt porté aux élèves, par la qualité des relations entretenues et promues auprès d'eux et de vos différents partenaires institutionnels. Ceci pour permettre aux élèves qui vous sont confiés d'atteindre une autonomie compatible avec leur âge.

C'est en développant ces dimensions individuelles et collectives que vous contribuerez à la réussite des élèves dont nous avons la charge au sein de nos établissements scolaires.

Je remercie les rédacteurs de ce guide pour leur implication et leur contribution, et je compte sur l'engagement de tous au service des élèves.

Daniel BOUVARD



## MISSION ET VALEURS DE L'ASSISTANT (E) D'ÉDUCATION AU SEIN DE L'E.P.L.E

L'Éducation Nationale est une institution dont la mission principale est « de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (Code de l'Éducation).

Outre la transmission des connaissances, il est garanti à chacun le droit à l'éducation afin de lui permettre d'exercer sa citoyenneté.

Ainsi l'Éducation Nationale, service public au sens de « mission d'intérêt général », s'appuie sur les principes fondamentaux que sont la gratuité, la liberté d'enseignement, la neutralité (philosophique et politique), la laïcité, l'obligation scolaire.

En tant qu'agent de l'État, l'Assistant(e) d'Éducation devra se comporter et agir au service de cette mission première en respectant ses principes et en s'appuyant sur des valeurs républicaines telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.

Ainsi, l'Assistant(e) d'Éducation inscrira sa pratique professionnelle dans cet environnement institutionnel, dans la politique éducative de l'établissement.

Le service de vie scolaire est primordial dans le fonctionnement de l'établissement. Il va en effet gérer les élèves dans tous les temps hors classe et participer pleinement à la mise en œuvre de la politique éducative décidée dans l'établissement.

C'est au sein de ce service que l'Assistant(e) d'Éducation va exécuter, suivant les moments de la journée, des tâches particulières d'encadrement, de surveillance, d'aide, d'animation...

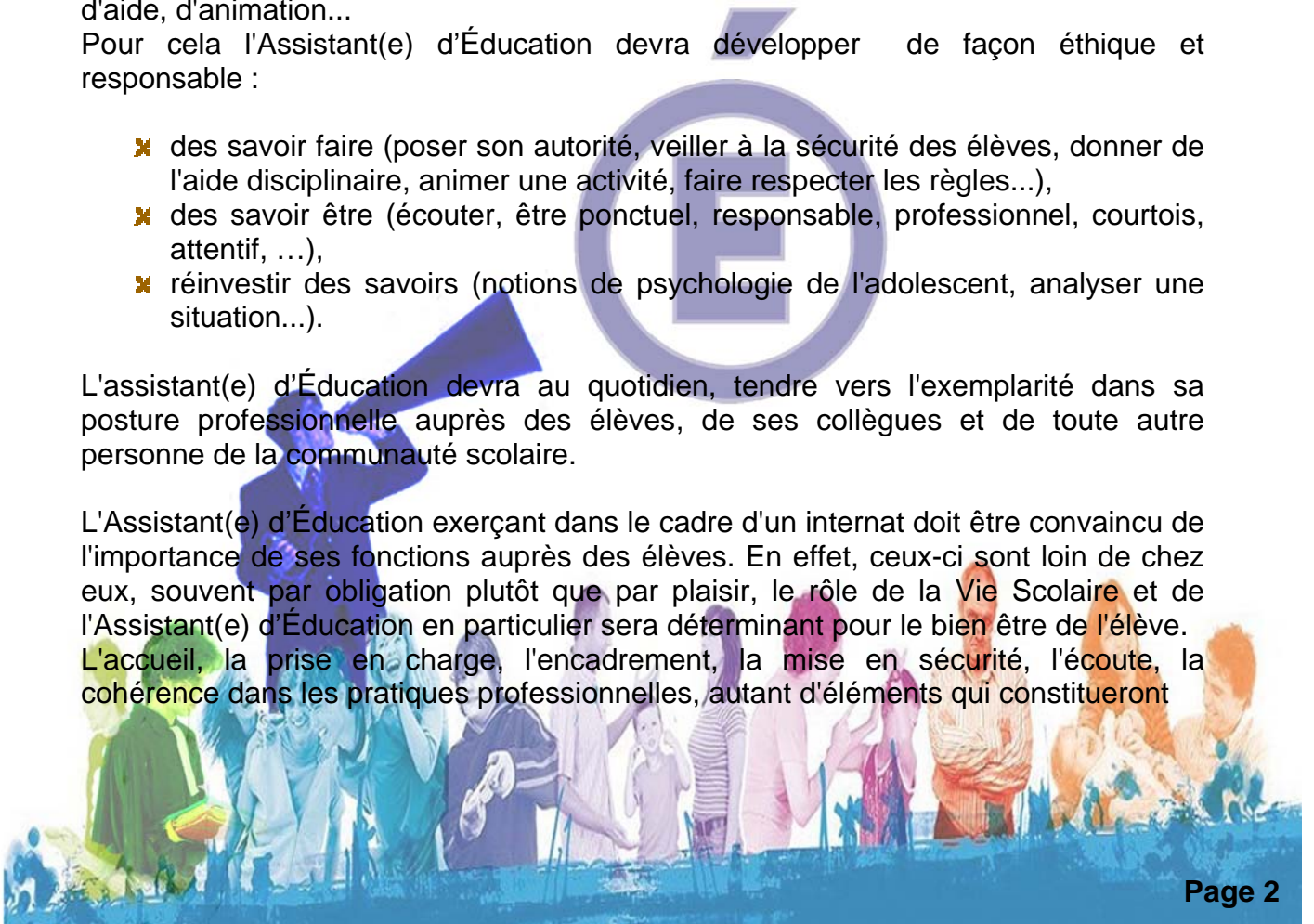
Pour cela l'Assistant(e) d'Éducation devra développer de façon éthique et responsable :

- ✘ des savoir faire (poser son autorité, veiller à la sécurité des élèves, donner de l'aide disciplinaire, animer une activité, faire respecter les règles...),
- ✘ des savoir être (écouter, être ponctuel, responsable, professionnel, courtois, attentif, ...),
- ✘ réinvestir des savoirs (notions de psychologie de l'adolescent, analyser une situation...).

L'assistant(e) d'Éducation devra au quotidien, tendre vers l'exemplarité dans sa posture professionnelle auprès des élèves, de ses collègues et de toute autre personne de la communauté scolaire.

L'Assistant(e) d'Éducation exerçant dans le cadre d'un internat doit être convaincu de l'importance de ses fonctions auprès des élèves. En effet, ceux-ci sont loin de chez eux, souvent par obligation plutôt que par plaisir, le rôle de la Vie Scolaire et de l'Assistant(e) d'Éducation en particulier sera déterminant pour le bien être de l'élève.

L'accueil, la prise en charge, l'encadrement, la mise en sécurité, l'écoute, la cohérence dans les pratiques professionnelles, autant d'éléments qui constitueront



un cadre dans lequel l'élève interne pourra évoluer sereinement et qui le placera dans les meilleures conditions possibles pour sa scolarité.

Le temps d'internat sera privilégié pour apprendre le « Vivre Ensemble » en partageant des temps et des espaces communs, permettant la mise en pratique du respect de chacun, l'application des règles communes mais aussi la réalisation d'un projet fédérateur. Ces actes éducatifs accompagneront l'élève interne dans sa construction citoyenne et lui permettront de valider des compétences inscrites dans le socle commun.

### **Références et textes officiels:**

- ◆ Code de l'éducation en ligne sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- ◆ Droits et obligations du fonctionnaire
- ◆ Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (dite loi Le Pors)
- ◆ Socle commun de compétences et de connaissances
- ◆ Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006
- ◆ Palier 3-Compétence 6: Les compétences sociales et civiques
- ◆ Circulaire relative aux Assistants d'Éducation
- ◆ n°2003-092 du 11-6-2003
- ◆ BO n°25 du 19 juin 2003



# LES ATTENTES DU CPE

## L'IDENTIFICATION COMME ADULTE REFERENT

Les AED doivent avoir un positionnement d'adultes référents, responsables et exemplaire face aux adolescents. Cela fait partie intégrante de votre rôle éducatif.

Vous êtes capable d'imposer aux adolescents votre autorité pour qu'ils obéissent aux règles de conduite fixées par l'établissement.

- ✘ Votre rôle éducatif est de leur faire comprendre que le respect de ces règles est indispensable pour réussir leur scolarité et pour mieux vivre ensemble dans l'établissement et dans la société.
- ✘ Vous devez donc respecter scrupuleusement les règles que vous demandez aux élèves d'appliquer : Vous devez donc respecter le Règlement Intérieur vous-même : Inutile de demander à un élève de cracher son chewing-gum si vous en mâchez un (dixit un CPE)

## LE PROFESSIONNALISME

*Gardez votre calme en toutes circonstances : s'énerver ne peut qu'envenimer les choses là où le calme contribue à désamorcer la situation.*

- ✘ Montrez-vous actif, intéressé: un AED physiquement présent mais symboliquement absent ne concourt pas à la réalisation des objectifs que s'est assignée la vie scolaire.
- ✘ Sachez vous remettre en question, cela permet à l'éducateur que vous êtes, une distanciation, bien nécessaire à la compréhension des situations scolaires.

## S'INSCRIRE COMME EDUCATEUR

- ✘ Prendre le temps d'expliquer ses décisions et prendre patience face aux réactions des élèves Vous pourrez ainsi obtenir l'adhésion de l'élève à votre décision. N'hésitez pas, ce faisant, à faire référence au Règlement Intérieur et d'une manière plus générale à la loi pour éviter le sentiment d'arbitraire ou d'injustice.
- ✘ N'émettez pas de jugement de valeur sur les élèves « tu es débile ! » : ne prenez en compte que les actes.
- ✘ Ne vous laissez pas entraîner sur le terrain de l'affectif : c'est le registre des élèves mais pas celui des éducateurs.
- ✘ Soyez particulièrement attentifs à votre langage. Le fait que les élèves emploient un vocabulaire familier ne justifie pas que vous fassiez de même.



## LE TRAVAIL D'EQUIPE

Cette équipe doit apparaître soudée aux yeux des élèves et le discours de chacun doit être cohérent sinon ils ne manqueront pas de trouver la faille et de tester vos réactions.

- ✘ Montrez-vous apte à travailler en équipe. Cette capacité implique tolérance, bienveillance et responsabilité.
- ✘ Le travail en équipe efficace est important et implique d'avoir un temps d'échange avec ses collaborateurs.
- ✘ Vous n'êtes pas seul face aux élèves, vous devez demander des conseils (CPE, Direction,...) si vous hésitez sur la conduite à tenir. Il faut parfois se donner un temps de réflexion et se concerter avant de prendre une décision

## LA CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

- ✘ Prendre connaissance du Projet d'Etablissement, du Règlement Intérieur, du Livret d'Accueil... dès la pré-rentrée.
- ✘ Prendre le soin de repérer les différents acteurs de l'établissement : infirmière, assistante sociale, documentaliste, conseiller(e) d'orientation... ainsi que les lieux dans lesquels ils interviennent.
- ✘ Respecter son emploi du temps : il convient d'arriver à l'heure, et ce à chaque poste que vous devez assurer.  
Une absence à l'un de ces postes peut, en cas d'incident, constituer un défaut de surveillance susceptible de relever de la faute professionnelle.
- ✘ Contribuer à la bonne tenue de son bureau : les lieux portent une signification. L'élève doit y être accueilli d'une manière très professionnelle, individualisée et aussi confidentielle que possible.

Il convient de rappeler que les relations entre les membres de l'équipe doivent se situer sur un registre professionnel étant entendu que l'élève ne doit en aucun cas être associé à des discussions qui relèvent de la sphère privée de l'Assistant d'Education



# L' ADOLESCENCE

## Connaissance et positionnement de l'AED face à l'adolescent.

L'**adolescence**, (du latin *adulescentes* qui signifie « le jeune homme »), est la période de la vie humaine caractérisée par l'évolution de la personnalité enfantine vers la personnalité adulte ainsi que la maturité sexuelle, ou puberté. Les phénomènes liés à la maturité sexuelle sont de trois ordres : physiques (visibles), psychiques (mentaux, comportementaux) et physiologiques (organes internes).

C'est une période de transformations :

### Du corps

*Qui est ce nouvel individu pour moi ?* renvoyant ici essentiellement à la sphère psychique : L'adolescent ne se reconnaît plus

Cette transformation du corps, si rapide, peut faire violence au jeune. Elle vient comme une cassure brutale entre l'enfance et l'adolescence. Le corps de l'adolescent change à une telle rapidité qu'il en devient autre et le jeune peut venir à s'interroger sur cet « autre » qu'il devient. Tout le travail de l'adolescent sera d'accepter ces transformations sans se perdre, c'est-à-dire en maintenant intègre son identité malgré cette image qui change dans le miroir.

Pour certains adolescents, le corps devient un ennemi, un « traître » car il est peu fiable : poussée d'acné, mue de la voix. Ces changements corporels et leur impact sur l'image du corps entraînent parfois des comportements particuliers : désinvestissement du corps (refus de se laver) ou à l'inverse surinvestissement corporel (se regarder des heures dans le miroir) comme si l'adolescent cherchait mieux à s'approprier son corps, accepter son propre regard afin de mieux accepter le regard des autres.

### De la relation aux autres

*Qui est ce nouvel individu pour les autres ?* (renvoyant là plus à la sphère organique et à l'organisation sociale, avec de plus la difficulté de se faire identifier dans deux groupes différents, celui de ses pairs (co-ados) et celui des adultes dont le regard est fondamentalement différent).

Socialisation .

Au plan naturel, les difficultés socio affectives sont nombreuses (notamment liées à la montée du désir). Le jeune doit nécessairement parvenir à se resituer dans son environnement social : famille, professeurs, petit-ami(e)s ami(e)s, copains/copines, camarades, fréquentations.





## **Avec sa famille**

La famille constitue le premier corps social pour l'enfant. Il va y développer des compétences sociales : apprentissage des règles et des usages culturels, respect de l'autorité, de la hiérarchie, des alliances. L'adolescence devient l'occasion de s'essayer au dehors, de passer du « père aux pairs » et s'insérer dans d'autres corps sociaux (club de sport, école...). Les groupes de pairs ne se substituent pas au groupe familial mais sont complémentaires. La famille reste toujours importante pour l'adolescent même s'il semble signifier le contraire. Car malgré son désir d'autonomie, l'adolescent reste dépendant. L'adolescent est en effet dans le paradoxe à l'égard de ses parents : il est tiraillé entre le besoin de solliciter son entourage familial (dépendance affective aux parents) et la volonté de s'y abstraire. Cela explique certaines réactions de bouderie, des attitudes de repli, et les difficultés de communication.

## **Avec ses pairs**

L'adolescent a besoin de se rassurer dans un groupe de semblables, il cherche à assumer sa personnalité à travers le groupe : confiance en soi, sécurité renforcement du moi... Ce groupe secrète un mode de fonctionnement stéréotypé propre à ce groupe marqué de reconnaissance vestimentaire, langage et vocabulaire, activités... Il a aussi un sens développé de la solidarité lié à un besoin de justice ; ce sens de la solidarité trouvera son terrain d'application dans le groupe.

De ses éducateurs de manière générale (surveillants, professeurs, animateurs..) ainsi que des adultes qu'il est amené à fréquenter souvent, il attend d'être reconnu à sa juste valeur : il a besoin de confiance, d'écoute et de responsabilité, autant que d'autorité (une autorité de compétence), de limites et de sécurisation, car c'est en testant et se confrontant au cadre, qu'il peut lui-même construire sa propre démarche d'adulte, ainsi qu'apprendre à mieux se connaître et gérer son impulsivité, son émotivité et ses facultés nouvelles.

## **De la pensée**

Sur le plan cognitif, l'adolescent accède à la pensée formelle, autrement dit il acquiert la pensée adulte, capable d'abstraction : c'est le temps des grandes théories, des débats sur la religion, la politique, l'astronomie. Cela lui permet d'accéder progressivement à une activité réflexive, c'est-à-dire la capacité de penser ses pensées (double distanciation vis-à-vis des autres et de soi-même). Ce changement cognitif est essentiel, l'adolescent est désormais capable (neurologiquement) de s'interroger sur ce qu'il pense, sur ce qu'il est.

L'adolescent peut créer et développer ses propres pensées de plus en plus indépendamment de l'adulte ; son esprit devient critique. Cette nouvelle possibilité ne s'acquiert pas en un jour, et il est souvent difficile pour le jeune adolescent de différencier clairement ses pensées de celles de l'adulte.

C'est pourquoi les discussions aboutissent souvent au conflit : il teste ainsi ses idées, s'oppose pour marquer sa différence. Investir les pensées est un exercice difficile et l'on entend souvent « ça me prend la tête ». Dans certains cas, cela peut être à tel point difficile que la pensée est désinvestie.



Cela a des conséquences sur le plan scolaire mais aussi sur le plan comportemental (agressivité, passage à l'acte, violence...).

Enfin, l'adolescence ne se passe pas d'idéalisme au sens courant, non philosophique, bien qu'il lui donne un caractère philosophe et politique. Le jeune a soif d'absolu et de valeurs à concrétiser dans le monde environnant, et ses euphories et ses déprimés sont d'autant plus intenses que le monde diffère de ses attentes.

L'idéalisme adolescent est nécessaire au jeune qui, à travers lui, doit pouvoir définir ses propres valeurs, afin de fonder ses démarches d'adulte, qu'il s'agisse du nihilisme (ou absence de valeurs) comme de la liberté, l'égalité et la fraternité réelles.

### **Conduites à risques, suicides, déviances et addictions**

**Les conduites à risques**, qui traduisent à la fois le romantisme adolescent et l'angoisse profonde des métamorphoses subies, peuvent prendre des aspects variés.

- ✘ Chez l'adolescent qui trouvera son équilibre, cela se traduira par des exploits sportifs, une attirance pour les sports dits « de l'extrême », et permettra un épanouissement de la personnalité. Mais chez l'individu pour qui les mécanismes de protection endogène ou exogène ne joueront pas, la solitude et l'instinct de mort peuvent l'emporter : les accidents sont du coup importants dans cette tranche d'âge, soit avec les 2 roues soit, dès le permis passé, avec les 4 roues.
- ✘ L'agressivité vis-à-vis des autres peut aussi être classée dans ce cadre, avec chez l'adolescent une sous-estimation du préjudice causé à autrui.
- ✘ Les conduites sexuelles inadéquates avec bien souvent une négligence de l'autre et de soi, ce qui entraîne une absence de contraception chez la fille et une absence de protection chez le garçon. D'où le nombre en augmentation des grossesses non désirées à des âges de plus en plus jeunes. La négligence du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles fait aussi partie des conduites à risques ; ne jouer que sur la peur pour développer la prévention n'est pas assez efficace.
- ✘ Les fugues, dans lesquelles nombre d'adolescents pensent trouver une liberté revendiquée. Mais, ayant rompu le lien économique et privé de la protection familiale, ils se trouvent entraînés dans des zones de vie à risques puisqu'ils deviennent des proies faciles.

**Les déviances** se situent essentiellement au niveau de l'abus (drogues, alcool, sexe) et partent du besoin d'expérimenter et d'affirmer sa personnalité. Au moment de l'adolescence de nombreux jeunes ont un comportement déviant, de prise de risques. Cela s'explique par un désir de tester ses limites et ses doutes face à l'avenir, la société, la mort.

**Les suicides** peuvent traduire, soit le stade ultime des conduites à risque, soit le fond d'un repliement sur soi au terme d'une dépression parfois méconnue.

Le problème chez l'adolescent est double :

- ✘ d'une part, il ne faut pas négliger la dépression souvent présente chez l'adolescent, ce qui nécessite un dépistage très précoce devant une fatigue d'agir de sortir, un refus d'avoir du plaisir, un délitement de l'image de soi, trouble narcissique qui fait que l'adolescent ne se plaît plus.

- ✘ d'autre part, les troubles ne se traduisent pas toujours par un suicide mais par une « dépression hostile » spécifique de l'adolescent qui deviendra agressif vis-à-vis des autres, incapable qu'il est de dire autrement qu'il va mal.

Donc une extrême vigilance s'impose, mais sans dramatiser à tous les coups. On estime néanmoins entre 8 et 15% la proportion des adolescents faisant une tentative de suicide, avec peut être la moitié qui passe inaperçue.

Les facteurs de risque les plus fréquemment retrouvés semblent être : le chômage familial, l'appartenance à une famille monoparentale ou recomposée, les difficultés scolaires, les conduites addictives.

Il faut ensuite distinguer les tentatives de suicide qui n'aboutissent pas à la mort et les suicides réussis. Les tentatives ne doivent pas être négligées, car les récives sont plus fréquentes que ce que l'on croit, et elles traduisent une vraie souffrance ; l'abord psychologique qui en est encore trop souvent fait dans les services qui les accueillent est source de séquelles durables.

Les moyens du suicide sont différents entre les deux sexes : la violence des moyens utilisés par les garçons (accidents de circulation provoqués, armes à feu etc...) expliquent en partie le « meilleur taux de réussite » chez eux, et ce n'est pas uniquement sur ce critère qu'il faut distinguer ce qui est tentative de ce qui est désir profond de mourir.

**L'addiction** est la dépendance pathologique. Ce terme vient en fait du latin addictus, « esclave pour dette », transformé au Moyen Age en « contrainte par corps pour les non-solvables », et nous est revenu avec son sens psycho-pathologique via les psychologues anglo-saxons.

C'est donc bien étymologiquement l'aliénation de la liberté d'être et de vivre, et cela permet de placer dans le même cadre pathologique les différentes formes de dépendance. Il peut donc y avoir des addictions sans drogues, telles que le jeu, l'achat pathologique, Internet et l'on étend la notion au « spectre addictif » : addiction au travail (que nous retrouverons dans l'anorexie) addiction au jogging, etc....

L'adolescent est particulièrement exposé au risque addictif, puisqu'il rejoint sa vision du « tout ou rien » ou du « tout tout de suite ». Pour lui, le risque majeur est l'application de ce trait comportemental à la drogue, à l'alcool ou au tabac. Il adopte facilement ce comportement, parce qu'il est susceptible de permettre à la fois la production d'un plaisir et le soulagement d'un malaise, s'organisant de manière à inclure la notion de perte de contrôle malgré la connaissance des conséquences négatives du comportement. De plus, un tel comportement est valorisé à ses yeux et à ceux de certains de ses camarades par la fierté de la transgression.

On voit bien dès lors la difficulté de lutter contre les toxicomanies, si l'on se contente de faire du tapage autour des risques encourus, puisque d'une part ces risques sont souvent intégrés, et d'autre part ils sont le plus souvent recherchés, inconsciemment ou pas (ce qui ne dispense pas de rappeler les dangers).

Les conduites addictives sont peut-être le plus grand risque pour l'adolescent : elles peuvent structurer profondément le futur psychisme adulte, ce sont peut-être les plus difficiles à dépister et celles qui amènent peut-être le plus difficilement l'adolescent à

consulter : d'un certain côté, du point de vue de l'adolescent, elles le protègent pour un temps d'un monde réel qu'il redoute.

## Positionnement de l'AED face à l'adolescent

### La relation éducative

L'assistant d'éducation doit nécessairement adopter des principes éducatifs.

- ✘ L'élève n'est pas un adulte en miniature, c'est une personnalité en construction. L'objectif de l'éducateur est de l'accompagner dans son apprentissage de sa vie future d'Adulte et de Citoyen.
- ✘ Pour se construire et se structurer, l'élève a parfois besoin de se confronter à l'autorité et à l'interdit. Le meilleur service à rendre à l'élève est d'assumer son rôle d'Adulte. La démagogie, la complicité et le copinage sont anti éducatifs : ils ne permettent pas à l'élève d'apprendre à vivre en société et de préparer son intégration future dans le monde du travail : l'adulte est « un éducateur qui assume dans l'inconfort de la difficulté et dans l'incertitude du bien-faire une décision toujours discutable » (Eirick PRAIRAT)
- ✘ Il convient d'être soi-même exemplaire. D'abord en s'imposant ce que l'on exige des élèves : le respect d'autrui, la politesse, la ponctualité et une tenue vestimentaire correcte. Ensuite, en évitant de se comporter comme une personne privée : l'éducateur doit proscrire l'ironie, la moquerie et les propos blessants.
- ✘ Des valeurs humanistes donnent sens à la relation éducative : contribuer au développement et à l'épanouissement d'une personnalité ayant une richesse que l'on ne connaît pas mais que l'on veut faire émerger.
- ✘ La relation éducative s'appuie sur le sens des responsabilités de l'Adulte éducateur : les circulaires depuis 1996 sur l'obligation de surveillance et la prévention de l'absentéisme doivent être connues.
- ✘ La disponibilité est un principe devant guider notre attitude à l'égard des élèves : aide aux devoirs, dialogue, les élèves doivent sentir que l'on s'intéresse vraiment à eux, sans tomber dans la démagogie et l'empathie.

### Une attitude éducative

Il convient d'abord d'être ferme mais bienveillant.

- ✘ Etre solide dans ce que l'on pense, ce que l'on dit, dans les raisons qui dictent notre décision ou notre attitude. Refuser la négociation, le « marchandage », le chantage affectif. L'Adulte assume son attitude et ses choix. Mais il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître ses erreurs pour rester crédible. Faire respecter des règles exige de la fermeté...bienveillante.
- ✘ Bienveillant : On n'agit pas contre l'élève, mais pour l'élève. Une punition n'est pas tournée vers le passé mais vers l'avenir : elle aide l'élève, même malgré lui, à évoluer dans le bon sens. Attention à ne pas « cataloguer » certains élèves, ils en tireraient des bénéfices négatifs (« à quoi bon changer ? quoi que je dise ou fasse j'ai cette réputation... »), et on les installerait dans des comportements que l'on prétend corriger. Il faut avoir confiance dans la capacité de l'élève à s'améliorer, ne jamais le dévaloriser, l'humilier et



souligner en toute occasion de manière positive son potentiel et ses qualités insuffisamment exploités.

✘ Avoir de l'autorité en évitant l'autoritarisme

C'est une affaire de personnalité et de maturité. Avoir de l'autorité revient à faire preuve de cette fermeté bienveillante, ouverte au dialogue mais intransigeante sur les règles de vie, avec l'objectif pédagogique de faire comprendre et d'être compris.

Lorsque les punitions, les cris et les hurlements deviennent les seuls instruments de la relation éducative, nous sommes dans l'autoritarisme. L'autoritarisme est perçu par les élèves comme arbitraire et injuste, comme un ensemble de réactions émotionnelles et ils peuvent en jouer : cela est épuisant pour l'adulte, répétitif et inefficace. L'autoritarisme traduit surtout un manque d'autorité. Il faut avoir une humeur constante et avoir à l'esprit que les punitions ou quelques cris sont des moyens, utilisés avec bon sens et à bon escient, et ne constituent en aucun cas une finalité.

Les AED doivent assumer une mission d'autorité auprès des élèves, le CPE doit les épauler, être constamment informé, mais ne doit pas être le recours systématique et se substituer aux surveillants dans l'exercice de leur mission.

✘ L'écoute et le dialogue sont à la fois nécessaires et complexes dans leur utilisation : ils doivent être inscrits dans une relation éducative claire entre un adulte et un adolescent. Cela exige d'assumer clairement notre rôle d'adulte et d'avoir conscience des objectifs éducatifs qui s'imposent à nous. Pour généraliser, il existe 4 finalités au dialogue avec l'élève :

- ➔ **Marquer** son intérêt pour l'élève et être à l'écoute de ses préoccupations, de ses angoisses, lui permettre de s'exprimer.
- ➔ **Repérer** des situations de mal-être pour traiter en profondeur l'échec scolaire et des problèmes d'indiscipline par un travail en équipe.
- ➔ **Désamorcer** des conflits naissants et mettre des mots et de la raison là où l'agressivité et la violence commencent à s'exprimer.
- ➔ **Aider** l'élève à construire son rapport au monde (discussions neutres, objectives, éducatives sur des faits d'actualité, sur la vie quotidienne). Dans une période de crise de l'adolescence, l'élève a besoin de repères et par conséquent d'une autorité d'adulte. Mais il a besoin également de se sentir reconnu en tant que personne, de se sentir écouté et respecté. Le dialogue est nécessaire. Mais il ne se substitue ni à l'autorité, ni à la contrainte. Il donne à l'autorité un visage humain, une forme pédagogique, une finalité éducative.

**Pour résumer**

- **ECOUTER** ce n'est pas **ACCEPTER**
- **DIALOGUER** ce n'est pas **NEGOCIER, CEDER**
- **COMPRENDRE** ce n'est pas **EXCUSER**
- **ETRE PROCHE** ce n'est pas être **COMPLICITE**, ou être **DEMAGOGIE**
- **PUNIR** ce n'est pas **DEVALORISER, HUMILIER**



## Savoir punir

On ne punit pas :

- ✗ sous le seul effet de la colère
- ✗ pour se venger
- ✗ pour régler un différend personnel avec un élève
- ✗ parce que l'on est de mauvaise humeur

L'éducateur punit :

- ✗ parce que l'élève a commis une faute
- ✗ car il est capable d'expliquer que cette faute est un manquement au règlement intérieur et qu'elle nuit à la scolarité de l'élève et/ou à la vie en collectivité
- ✗ Pour faire comprendre à l'élève qu'il ne doit plus commettre cette faute

Dans tous les cas :

- ✗ On punit la faute, une attitude, on ne condamne pas l'individu dans son intégralité
- ✗ La punition doit être juste, expliquée, graduée en fonction de la faute commise
- ✗ Il convient de rester poli et calme en gardant à l'esprit que l'on s'inscrit dans une relation éducative entre un adulte et un adolescent
- ✗ Ne pas brandir sans cesse la menace d'une punition sans la mettre en application : l'adulte finit par perdre toute crédibilité
- ✗ Ne pas punir sans cesse : la répétition ôtera toute valeur à la punition et deviendra le palliatif à un manque d'autorité
- ✗ Rester d'une humeur constante : éduquer, c'est avoir une attitude cohérente dans la durée. Les élèves sont souvent tentés de faire de la punition une affaire de « sentiments », « il m'en veut... », « il ne peut pas me voir... ».

Il faut donc **POSER UN CADRE** : le Règlement Intérieur, dire **CLAIREMENT** ce que l'on **EXIGE** des élèves, ce qui peut se discuter et ce que l'on **REFUSE**, faire **REFLECHIR** l'élève sur ses erreurs par un **ENTRETIEN** préalable à une **PUNITION EDUCATIVE** (les « lignes » à copier X fois sont interdites).

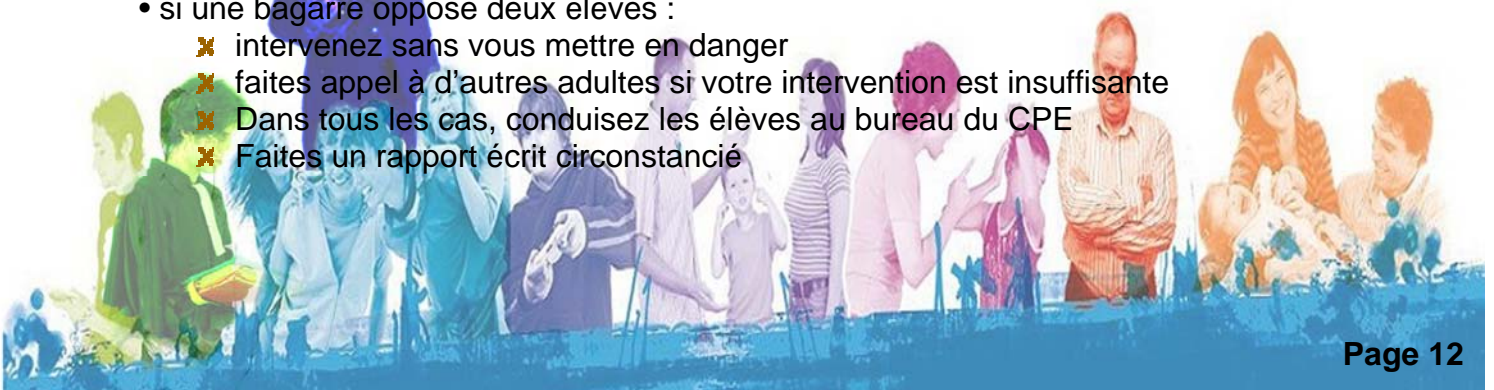
## Gérer des conflits

• si un conflit vous oppose à un élève :

- ✗ restez calme
- ✗ ne touchez jamais pas l'élève afin d'éviter une réaction brutale voire violente de sa part et vous protéger juridiquement
- ✗ faites appel à une tierce personne qui servira de médiateur et prendra une décision raisonnée (le CPE par exemple, le service d'internat)
- ✗ faites un rapport d'incident écrit

• si une bagarre oppose deux élèves :

- ✗ intervenez sans vous mettre en danger
- ✗ faites appel à d'autres adultes si votre intervention est insuffisante
- ✗ Dans tous les cas, conduisez les élèves au bureau du CPE
- ✗ Faites un rapport écrit circonstancié



## DEVOIR DE NEUTRALITE ET CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

- L'adulte est un citoyen avec des convictions personnelles. Mais à l'intérieur d'un établissement scolaire, il est un fonctionnaire ou un agent de l'Etat soumis à un devoir de neutralité : il lui est strictement interdit de faire état de ses convictions politiques ou religieuses.
- On ne doit pas confondre ou mêler attitude éducative et prise de position citoyenne d'ordre privé : par exemple, quelle que soit votre opinion sur la consommation du cannabis, elle est interdite par la Loi, nous sommes payés pour faire apprendre, comprendre, respecter la Loi et notre conscience professionnelle doit être axée sur la réussite scolaire des élèves et le développement sain de leur personnalité vers une autonomie d'adulte citoyen.
- Les élèves ne sont pas les instruments de notre vision plus ou moins critique du monde et de la société : rien ne doit nous autoriser à les priver de l'autorité et du cadre dont ils ont besoin pour se structurer. C'est grâce à notre neutralité qu'ils apprendront à penser par eux-mêmes et qu'ils seront ensuite en mesure d'assumer leurs choix de vie.
- De plus, l'idéal du surveillant « sympa » et unanimement apprécié des élèves, consensuel et qui érige le laxisme en conviction éducative, cache le plus souvent une démission éducative au service de son ego, l'achat d'une « paix » apparente, un manque d'autorité et de respect à l'égard des élèves. Il faut savoir assumer une décision difficile
- Ne pas installer les élèves dans leur déterminisme social : « il faut l'excuser, il est pauvre... », « on lui fait pas de cadeau, il est riche... ». On s'adresse à de jeunes individus auxquels on apprend la responsabilité, en particulier de leurs actes et leurs conséquences. De ce fait, l'école n'entretient pas les déterminismes sociaux, elle est un facteur d'émancipation et de développement personnel. Comprendre n'est pas excuser, amener les élèves vers une vie d'adulte autonome pleinement assumée nécessite l'apprentissage de la responsabilité individuelle : rien n'excuse le manque de respect, la dégradation des locaux, le vol ou la violence. A nous de réfléchir sur la sanction la plus adaptée, la plus éducative, la plus efficace pour la réussite future de l'élève.
- La relation éducative est une relation humaine mais inégalitaire : l'adulte transmet des règles et des connaissances à des élèves qui les ignorent, une relation éducative assumée par l'adulte doit exiger, dans le cadre du règlement intérieur et de la Loi, l'obéissance des élèves qui est la première manifestation du respect dû à l'adulte. La relation éducative est pleinement profitable et enrichissante pour l'élève à la condition d'être à la hauteur de notre rôle d'adulte et porteur de valeurs éducatives et humanistes.



## Bibliographie

- Philippe JEAMMET (2002) « repères pour les parents et les professionnels », Paris, édition la découverte et l'adolescence, éd. J'ai lu, 2005.
- Michèle EMMANUELLI (2005), L'adolescence, Paris, Que sais-je?, PUF.
- Véronique BEDIN, Qu'est ce que l'adolescence?, Éditions Sciences Humaines 2009
- La relation éducative, doc de travail M.VEZINE, CPE
- BRACONNIER & MARCELLI, « l'adolescence aux mille visages", éd. Odile Jacob, 1998.
- CLERGET Serge, Adolescents, la crise nécessaire, nouvelles éditions Marabout, 2005.
- Collectif (sous la direction de A. BRACONNIER), L'adolescence aujourd'hui, éd. Erès, 2005.
- MARCELLI & BRACONNIER, Adolescence et psychopathologie, éd. Masson, 2004.
- POMMEREAU Xavier, Quand l'adolescent va mal, éd. J'ai lu, 1998.





## **QUELQUES REGLES DE DROIT**

### **Vous êtes soumis aux mêmes règles applicables aux fonctionnaires**

Recrutés par un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL), les A.E.D. participent à une mission de service public.

A ce titre, vous êtes soumis aux mêmes règles applicables à l'ensemble des agents de services publics : règles de confidentialité, secret professionnel, devoir de réserve... Toutefois, ces règles bénéficient d'exceptions dans certaines conditions.

### **Règles de discrétion**

Vos fonctions vous amènent à avoir connaissance d'éléments du dossier des élèves et de leur vie privée.

En effet, vous pouvez être amenés à travailler sur des applications informatiques, participer à des réunions, être présents lors d'un échange avec les parents.

L'article 26 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant statut des fonctionnaires, précise que vous devez "faire preuve de discrétion professionnelle pour les faits et informations" dont vous aurez eu connaissance dans l'exercice de vos fonctions.

Associée à l'exercice d'une mission de service public, cette règle s'applique également pour vous. Les éléments dont vous aurez pu avoir connaissance ne doivent pas sortir du cadre professionnel.

### **Le secret professionnel**

De même que l'obligation de discrétion, le secret professionnel est apparenté à la confidentialité. Tous les fonctionnaires sont soumis au secret professionnel. L'étendue de cette obligation est plus ou moins importante selon vos fonctions. Elle s'applique également à vous dans la mesure où vous pouvez être dépositaires de renseignements ou informations qui relèvent de la vie privée des jeunes ou de leur famille.

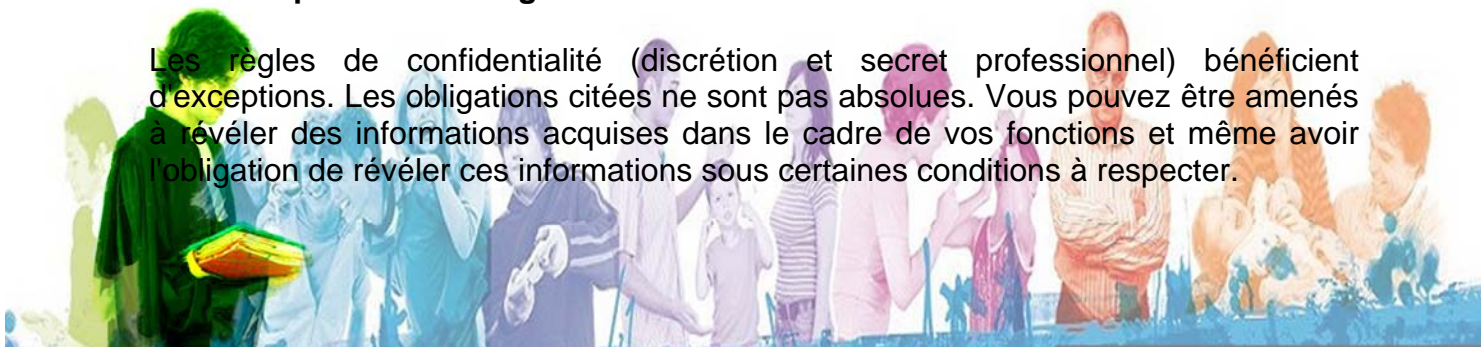
Les règles instituées par le code pénal en fixent le cadre.

### **Le devoir de réserve**

Quelles que soient vos opinions, le principe de neutralité du service public vous impose d'éviter de les exprimer dans le cadre de vos fonctions. Ceci s'applique à l'expression des opinions mais également à votre comportement. Vous devez éviter d'avoir un comportement ou une attitude qui porterait atteinte à la considération du service public.

### **Les exceptions à ces règles**

Les règles de confidentialité (discrétion et secret professionnel) bénéficient d'exceptions. Les obligations citées ne sont pas absolues. Vous pouvez être amenés à révéler des informations acquises dans le cadre de vos fonctions et même avoir l'obligation de révéler ces informations sous certaines conditions à respecter.



## **La révélation d'un secret est parfois permise et peut être obligatoire**

La révélation d'informations connues dans le cadre de vos fonctions est permise :

- ✘ lorsque vous êtes mis en cause dans une affaire et qu'il s'agit pour vous de prouver votre innocence.
- ✘ lorsque la personne concernée vous en a donné l'autorisation.

Mais cela devient obligatoire pour vous :

- ✘ lorsqu'il s'agit de dénoncer un crime (par ex : viol) ou un délit comme l'article 40 du Code de Procédure Pénale vous en fait l'obligation
- ✘ aux autorités de justice lorsqu'elles agissent en matière criminelle ou correctionnelle et notamment lorsque vous êtes sollicité en tant que témoin.
- ✘ au juge si ces informations sont nécessaires pour le jugement d'une affaire.

## **Dans le cadre de l'enfance en danger ou en risque de l'être**

Par votre proximité avec les élèves, ceux-ci peuvent vous confier des faits dont ils sont victimes.

Vous ne pouvez pas garder pour vous ces informations. La non révélation d'enfant en danger ou en risque de l'être est répréhensible pénalement. Vous ne devez pas rester seul(e) avec ces confidences, mais d'en faire part à votre supérieur hiérarchique, infirmière, assistante sociale qui sauront vous guider.

- ✘ S'il s'agit de violences sexuelles ou de faits graves qui nécessitent une protection immédiate de l'enfant, il y a obligation de le signaler directement au Procureur de la République.
- ✘ S'il s'agit des conditions d'éducation, de développement physique, affectif, intellectuel et social ou simplement d'une suspicion de mauvais traitement envers un enfant, un signalement après concertation doit être fait auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ( CRIP ) du Conseil Général de la Nièvre.



# PROTCOLE D'URGENCE

Le protocole d'urgence défini par le BO n° 1 hors série du 6 janvier 2000 comporte un volet essentiel définissant un affichage dans les lieux de passage, (couloirs, internat, administration, gymnase, cantine, hall).

Cet affichage indique :

- les numéros à joindre d'urgence dans l'établissement en cas de problème (infirmerie, chef d'établissement)
- la conduite à tenir face à un blessé (observer, protéger, couvrir, rassurer, éviter de mobiliser, alerter le 15)

**PRENEZ SOIN DE REPERER LES LIEUX D'AFFICHAGE DANS L'ETABLISSEMENT et prenez connaissance des écrits.**

Signalez les lieux dépourvus



Si vous **PARTEZ EN SORTIE**

- **INFORMEZ**-vous d'éventuels problématiques chez les élèves concernés (voir infirmière)
- **MUNISSEZ**-vous de la trousse de secours (disponible à l'infirmerie)
- **VERIFIEZ QUE LA FEUILLE DES CONSIGNES ET TELEPHONES** y est intégrée.
- **LE REFLEXE A AVOIR SI L'EMOTION** paralyse la réflexion, est de se reporter rapidement aux écrits et d'appeler et / ou contacter un responsable de l'EPL
- **NE MANQUEZ PAS** de désigner un responsable pour gérer le groupe pendant que vous restez auprès du blessé

## Consignes de sécurité

- ✗ Prendre attache auprès du gestionnaire de l'EPL
- ✗ Prendre connaissance du plan d'évacuation
- ✗ Prendre connaissance du plan d'intervention



## LA MISSION D'ANIMATION

Ce document à destination des AED Maîtres d'internat développe les attentes que peuvent avoir l'institution et la hiérarchie interne (transmettre des valeurs, assurer la sécurité, être un adulte référent...) ; il ne peut donc être complet sans aborder le rôle d'animation que doit avoir tout maître d'internat.

En effet, l'animation est un des vecteurs indispensables à l'AED dans la construction de sa relation avec l'élève interne. Initier et développer une activité, de quelque nature qu'elle soit, va permettre à l'assistant d'éducation, en premier lieu d'investir pleinement sa fonction et dans un second temps d'entrer en pédagogie. L'ensemble des missions sont en accord avec le CPE.

### Investir pleinement sa fonction

Le Maître d'Internat a une fonction particulière de par sa relation avec l'élève interne. Si en journée, il a en charge l'élève, passer l'heure de la sortie, il va travailler tant avec l'élève que le jeune. Il ne peut donc se «contenter» d'être «le pion» garant du respect des lois et du cadre, il se doit surtout, et encore plus qu'un AED d'externat, d'être un professionnel concentré sur la connaissance du jeune. L'assistant d'éducation peut alors faire de l'internat un réel lieu de vie et d'ouverture consacré à la progression de l'élève et donc du jeune ; le respect des lois et du cadre se fait alors plus naturellement. De plus, le Maître d'Internat, en s'investissant dans l'animation, devient une force de proposition pour l'établissement et y gagne des compétences.

### Entrer en pédagogie

En effet, les activités d'animation vont amener l'AED à s'inscrire dans une véritable démarche de projet éducatives (atelier lecture, décrypter le journal Tv, accompagner sur l'organisation scolaire,...). Les animations sont la plupart du temps complémentaires à l'enseignement proposé. En élaborant une animation, le Maître d'Internat devient pédagogue, au sens étymologique : il éduque l'enfant. Il ne s'agit bien évidemment pas de se transformer en enseignant bis, mais d'être un acteur dans l'éducation de l'élève en lui apportant quelque chose (des compétences, une connaissance...). Pour ce faire, il n'est pas nécessaire d'avoir des projets d'animation ambitieusement démesurés. L'AED doit avant tout investir un domaine qu'il sait pouvoir maîtriser au regard de ses qualifications et compétences : inutile de se lancer dans la calligraphie si on n'en a jamais fait ! Inutile de faire de l'aide aux devoirs en mathématiques si ce n'est pas une discipline dans laquelle on est à l'aise ! Se lancer dans un projet alors que le Maître d'Internat sait ne pas le maîtriser et risque d'abandonner en cours de réalisation est l'écueil à éviter à tout prix. Le Maître d'Internat perdrait beaucoup de crédibilité tant auprès des élèves que des personnels.



## La démarche de projet

Le gène de l'animation n'existant pas, il est important pour l'AED de faire le point sur ses compétences en préambule à tout projet. En second temps, il est un maître mot à retenir : **l'anticipation. Plus un projet est réfléchi, construit, plus il est efficace.** Les opportunités ponctuelles ne seront qu'un plus, elles ne peuvent être la base unique de projet.

La démarche de projet peut ensuite se décliner suivant plusieurs points :

- l'idée de départ et son objectif
- l'élaboration du projet (réalisation, séquences de travail, financement...)
- les supports et outils de travail
- les partenaires internes ou externes

La démarche de projet doit être en phase avec le projet de l'EPL, le projet vie scolaire, le projet d'internat, en accord avec le chef d'établissement.

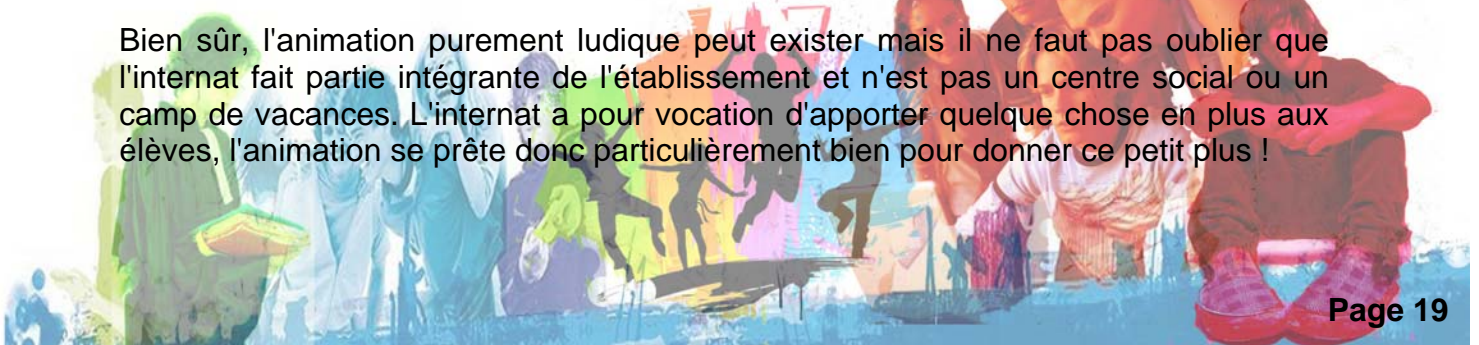
### L'idée de départ

L'activité choisie ne peut être le fait du seul AED, les élèves peuvent être aussi force de propositions.

- ✘ L'AED peut donc en premier lieu faire une enquête, après l'accord de son chef de service, auprès des internes pour cerner leurs goûts et centres d'intérêt. L'AED peut réunir le Conseil des Internes à ce sujet.
- ✘ Il peut aussi faire appel, en lycée, au Conseil de la Vie Lycéenne ou au Conseil des Délégués en collège.
- ✘ Il peut consulter les professeurs qui sauront l'aiguiller vers des pistes de travail en corrélation avec les enseignements.
- ✘ Créer une activité ex nihilo risque d'être plus compliquée mais on peut tout à fait concevoir que l'AED ait un domaine de prédilection et ait envie de le partager, par exemple le maître d'internat est passionné d'astronomie et veut faire découvrir sa passion.
- ✘ L'AED peut aussi puiser dans les documents officiels de l'établissement: projet d'établissement, projet Vie Scolaire, projet d'Internat. Les grands axes de ces projets peuvent donner matière à des activités ciblées.

**La pertinence de l'AED sera de développer des activités à caractère pédagogique sous forme le plus souvent récréative.** On ne peut proposer une énième heure de soutien un soir à des jeunes qui ont déjà eu 6 ou 7 heures de cours dans la journée mais on peut proposer la réalisation d'un jeu de l'oie en anglais, en espagnol...qui sera utilisable en cours par exemple. La finalité est la même, le mode de remédiation est différent.

Bien sûr, l'animation purement ludique peut exister mais il ne faut pas oublier que l'internat fait partie intégrante de l'établissement et n'est pas un centre social ou un camp de vacances. L'internat a pour vocation d'apporter quelque chose en plus aux élèves, l'animation se prête donc particulièrement bien pour donner ce petit plus !



## Les supports et outils de travail

Une fois, l'idée de départ trouvée, l'AED va devoir trouver des supports qui lui permettront de développer son projet et d'alimenter ses séquences d'animation. Point n'est nécessaire d'avoir 30 documents de travail si l'assistant ne peut en exploiter aucun complètement. Il est important de faire le tri et pour réussir à se concentrer sur l'essentiel, l'AED doit, avant toute élaboration, fixer un **calendrier** et des **objectifs** à ses séances d'animation. Pour l'aider à cette réflexion, le Maître d'Internat peut se référer par exemple **au livret personnel de compétences** qui fixe des compétences à acquérir facilement exploitables dans des activités. Le choix des supports et outils utilisés déterminera ensuite le déroulement de l'animation. L'AED ne fera pas la même séance s'il utilise un film ou un documentaire. Les élèves doivent pouvoir entrer dans cette animation sans trop de difficultés, l'outil de travail doit donc être abordable. De même, il est à retenir qu'une activité qui dure trop longtemps risque de s'étioler au fil du temps surtout avec des collégiens. Il vaut mieux prévoir une activité sur 5 ou 6 séances quitte à la renouveler avec un nouveau groupe plutôt que de prévoir une animation sur trois mois qui s'essouffera.

## Les partenaires internes et externes

D'autre part, le professeur documentaliste est l'interlocuteur privilégié dans la recherche d'outils. Il pourra orienter le Maître d'Internat vers les ressources propres à l'établissement en premier lieu, puis vers les ressources externes possibles. Enfin, un site internet peut donner des outils très appropriés pour les élèves : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

En premier lieu, le CPE sera l'interlocuteur et conseiller privilégié : il pourra dire à l'AED ce qui est réalisable ou pas, comment et quand le réaliser et avec quels moyens. En dehors du professeur documentaliste, tout autre personnel (enseignants, infirmière, personnels d'entretien...) de l'établissement peut être un partenaire. Chacun peut jouer un rôle de conseil ou être un co-animateur pour étayer un projet.

Il est important de retenir que l'établissement est la première ressource et richesse avant d'envisager de se tourner vers l'extérieur. Toutefois, des partenaires de qualité existent notamment dans l'environnement local : mairies, centres sociaux, associations sportives ou culturelles, maison de la culture, centres d'arts, musées, cinémas, résidence d'artistes, offices du tourisme, ligues des droits de l'homme... Il ne faut pas hésiter à les contacter, même si l'assistant d'éducation ne travaille pas avec eux, tous ont des adresses qui peuvent être utiles. Cette liste n'est pas exhaustive, bien évidemment.



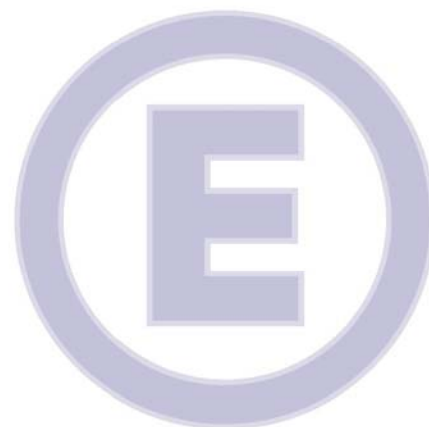
## L'élaboration du projet

Fort de tous ces éléments, l'AED peut construire son projet. Un dernier paramètre entre en compte et pas des moindres: le financement du projet. L'AED a plusieurs possibilités de financement: le budget alloué à l'internat (s'il en existe un), le projet d'établissement, le Foyer Socio-Educatif (FSE), le budget du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), le budget de l'accompagnement éducatif éventuellement, enfin selon le projet il est quelquefois possible de glaner des subventions particulières mais c'est tout de même très rare.... La question financière est souvent un frein au projet, il est donc important d'être réaliste dans les projets. Beaucoup peuvent se réaliser sans dépense, l'imagination étant le meilleur des atouts !

Resteront à régler les détails pratiques : date, lieu, autorisations éventuelles, information aux familles et aux personnels avant la réalisation. Et enfin, tout projet doit être évalué: c'est ainsi que l'assistant d'éducation saura s'il a apporté ce petit plus aux élèves. Le Maître d'Internat se fixera donc des critères d'évaluation: implication des internes dans le projet, productions finies, amélioration des relations avec les internes, des internes entre eux... Tout comme l'anticipation, l'évaluation est essentielle, elle clôt le projet, elle prête aussi à la valorisation du projet au sein de l'EPL : expo, power point,....

En bref et à retenir:

**PREVOIR- PROSPECTER – REFLECHIR / ELABORER – REALISER – EVALUER**







## EXEMPLE : FICHE PROJET RECAPITULATIVE

THEME	ACTIVITE	Date/Horaire Période de réalisation	Intervenants partenaires	Lieu de l'activité	
<input type="checkbox"/> culturel <input type="checkbox"/> citoyen	Cinéma, concert, théâtre, musée... Club Unesco, Unicef, Secourisme...	du ..... au .....	AED : nom :	<b>Dans Etablissement</b>	
<input type="checkbox"/> sportif	Foot, volley, vélo, rollers...	Le mercredi après-midi de .... h à .... h	Professeurs	→ salle disponible	
<input type="checkbox"/> scientifique	Astronomie, cerf-volant, mécanique		Centre social, association, mairie, office du tourisme, maison de la culture, centre d'arts ....	<b>Hors Etablissement</b>	→ lieu disponible, délai, transporteur ??
<input type="checkbox"/> scolaire	Club lecture, tutorat				
<input type="checkbox"/> multimédia	Informatique musicale, vidéo...	en soirée de .... h .....			
<input type="checkbox"/> ludique	Jeux de société, travaux manuels...				
		<b>Nombre et noms des élèves participants</b>	<b>Financement</b>	<b>Matériel nécessaire</b>	
		<b>REGLES A RESPECTER DANS L'ACTIVITE</b>		gratuite, participations : FSE, CESC....	<b>Autorisations nécessaires</b>  Attention : les sorties peuvent être soumises à vote du CA, donc  <b>ANTICIPER</b>
<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Objectifs/déroulement des séances</b>			<b>Autorisations obligatoires</b>  - du chef de service - du chef d'établissement	
				<b>Informations aux familles</b>	



## QUESTIONS

Ils se sont posés ces questions et sont passés par là, voici quelques situations, cas pratiques et pièges à éviter que vos collègues AED ont sélectionné pour vous.

**Vous êtes dans une situation où un élève refuse de vous obéir :**

- ✗ Si vous n'arrivez pas à décanter la situation, n'hésitez pas à faire appel à une aide, un conseil extérieur. Vous pouvez régler le problème ultérieurement. Parlez-en à vos collègues, au besoin au CPE, en aucun cas hurler ou humilier un élève n'est la solution, restez respectueux en toutes circonstances.

**Quel est le comportement à adopter lorsqu'un élève se confie sur un sujet délicat ?**

- ✗ Si un élève se confie régulièrement à vous, il faut rester vigilant afin que la situation ne se transforme pas en copinage, la relation élève/adulte doit être marquée si ce n'est pas le cas, vous aurez des difficultés en cas de recadrage.
- ✗ Si l'élève vous fait part d'une confiance grave, vous pouvez dans un premier temps l'inciter à se confier à des interlocuteurs adéquats, médecin, infirmière, assistante sociale, CPE etc. Rassurez le et passez le relais, expliquez lui que vous ne pourrez pas garder cette confiance pour vous et faites part de la situation au CPE.

L'écoute est essentielle mais il faut trouver un juste équilibre.

**Un élève a un comportement perturbateur en étude, au foyer, ou autre, il s'énerve et devient de plus en plus agressif, que faire ?**

- ✗ Vous devez réagir calmement et ne surtout pas rentrer dans son jeu, l'affrontement n'est pas la solution. Isolez l'élève dans la mesure du possible, les réactions devant un groupe sont différentes. L'idéal est de désamorcer dans le calme la situation, prendre du recul voir d'attendre que la crise soit passée. Si ce n'est pas le cas faites appel au CPE si les bornes sont dépassées et que vous ne venez pas à bout de la situation. Faire appel à votre supérieur ne remet pas en cause votre autorité, cela montre à l'élève que celui-ci est allé trop loin.



## **Ai-je le droit de donner une punition collective par exemple si les élèves en étude sont trop bruyants ?**

- ✘ "S'il est utile de souligner le principe d'individualisation de la punition ou de la sanction, il faut rappeler qu'une punition peut être infligée pour sanctionner le comportement d'un groupe d'élèves identifiés qui, par exemple, perturbe le fonctionnement de la classe. " extrait de la circulaire N°2004-176 DU 19-10-2004. Néanmoins, vous devez punir individuellement en fonction de la faute commise, il est rare que tous soient concernés, les ados étant particulièrement sensibles à l'injustice, les punitions collectives sont rarement une bonne idée ! Elles sont toutes simplement interdites.

## **Lors de ma prise de poste, j'ai eu l'impression de manquer de savoir faire et d'informations pour être pleinement efficace.**

- ✘ Ce constat est à l'origine de la constitution de ce livret d'accueil, vous pourrez vous y référer en cas de doutes, une formation sur 2 journées vous sera proposée en cours d'année.
  - La responsabilité éducative et juridique de l'AED
  - La relation adulte adolescent
  - La psychologie de l'adolescent
  - La place de l'AED dans l'équipe éducative et l'EPL
  - Analyses de pratiques
- ✘ Néanmoins les établissements ont tous un fonctionnement interne qui leur sont propres, les informations sont transmises en début d'année aux équipes de vie scolaire par le chef de service. Le règlement intérieur, pierre de l'édifice qu'il faut connaître dans les moindres détails. Il faut cependant oser demander les informations à vos collègues, à votre CPE, que ce soit sur le plan du fonctionnement de l'établissement ou bien sur des situations qui se seront présentées à vous. Vous n'êtes pas seul face aux élèves, vous travaillez en équipe et vous pouvez demander des conseils si vous hésitez sur la conduite à tenir. Il faut parfois se donner un temps de réflexion avant de prendre une décision et se concerter. Il est normal de ne pas tout savoir tout de suite, appuyez vous sur les règles de votre établissement, les conseils de ce livret et sur votre bon sens.

